

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du mardi 20 septembre à 18h aux Essarts-le-Roi

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP), M. BENTEGEAT (Conseil Régional IDF).

PNR : MMES LE LAGADEC, FRANCOLIN, MANOUVRIER, MONTET, HOUGUET, ZERFA et GAUDIN et MM VAN BUSSEL, STEPHAN, ROMBAUTS, MARI et POUZERGUES.

Absents excusés :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse

Pouvoirs :

De M. VIGIER à M. VANDEWALLE

De M. BOURNAT à M. POUPART

De Mme BOONE à M. CHIVOT

Le quorum n'étant pas réuni, le bureau a été re-convoqué pour une nouvelle séance le 27 septembre à 9H, présidée par M. VANDEWALLE. Le présent procès-verbal reprend les débats du 20 septembre, dont l'assistance était proche du quorum.

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 04 juillet 2016

Le compte-rendu de la séance du 4 juillet est adopté à l'unanimité.

2. Forum Eco-Habitat des 5 et 6 novembre à Bergerie Nationale de Rambouillet **Autorisation de signer la convention - tarif de participation des entreprises**

Le Parc organise tous les deux ans un Forum de l'Eco habitat, qui participe de la valorisation des métiers de la construction de qualité, de l'isolation de l'habitat pour limiter la facture énergétique et l'empreinte écologique. Le grand public découvre les matériaux et techniques les plus adaptées, y rencontre les professionnels formés aux techniques nouvelles. La Bergerie Nationale située à Rambouillet accueillera l'organisation du Forum Eco habitat biennal du Parc, les 5 et 6 novembre prochain.

Les membres du Bureau syndical ont approuvé, par délibération n°16B13, la signature d'une convention avec la Bergerie Nationale de Rambouillet. Cette convention définit les détails de l'organisation ainsi que les modalités financières :

- Mise à disposition des locaux (2 000.00 €) : stand Parc aux JEP de la Bergerie, un stand Bergerie pendant le Forum, une animation habitat et biodiversité pendant 2 demi-journées par la bergerie pendant le forum éco habitat ainsi que la location de salles (5 salles + la cour + l'électricité + WC + matériel de projection + un appoint en chauffage + le minimum en éclairage + parkings + du mobilier) pour recevoir la manifestation.
- Participation des entreprises (100 € chacune) à la mise en place de mesures de contrôle et de sécurité propres à ce type de manifestations, dans le cadre du plan Vigipirate renforcé. Monsieur Montégut rend compte de débats animés qui ont eu lieu en commission afin de rendre ou non payante pour les exposants la participation au salon. Betty HOUGUET, chargée de mission Energie a obtenu un tarif de location de l'espace très avantageux auprès de la Bergerie (1800€ au lieu de 3000€).

3. Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières **Création d'un nouveau tarif et mise à jour**

Par délibération n°16B14, les membres du Bureau ont validé les propositions de modification des tarifs du CIN :

220 € / ½ journée d'animation (sans restauration).

Ce nouveau tarif tient compte des coûts établis sur la base de la convention à savoir 180 € pour la demi-journée auxquels s'ajoutent les frais kilométriques de l'association de 8 € également prévus dans la convention ainsi que les frais de ménage, de gardiennage...

Mme AUBERT s'engage à proposer lors d'un prochain bureau un retour statistique sur la fréquentation du Gîte des Hauts-Besnières et du CIN. Elle attire l'attention des membres du bureau sur les évolutions induites par l'introduction des TAP et la réduction de la journée scolaire proprement dite, qui conduit la commission à proposer un tarif à la demi-journée

3€ pour la mise à disposition du linge de lit

(à ajouter au coût des séjours et appliqués aux adultes accompagnateurs)

Cette modification permettra de faire face aux coûts de blanchisserie du linge de nuit (drap housse et taie).

4. Fixation de prix de vente : produits des boutiques du Parc

Par délibération n°16B15, les membres du Bureau fixent les nouveaux tarifs suivants :

Pour la boutique du château :

Dans mon château fort, Lescaille, éditions La Martinière au prix de 16,90 €

Vivre dans un château fort, Coppin, éditions Gallimard au prix de 13,90 €

Le temps des châteaux forts, Gravett, éditions Gallimard au prix de 12,90 €

Châteaux forts, Sagnier, éditions Fleurus au prix de 6,95 €

Les châteaux forts : de la guerre à la paix, Mesqui, éditions Gallimard au prix de 15,50 €

La construction d'un château fort : Guédelon, Martin, éditions Ouest France au prix de 15,50 €

+ Gobelet « Eco Cup » avec logo Parc : 1 €

Pour la boutique du Petit Moulin des Vaux de Cernay :

L'art français, Le XIXe siècle, Henri Loyrette, Allard, des Cars : 32,00 €

La peinture du XIXe siècle en Europe, Lorenz Eitner : 29,00 €

Le moulin et le meunier, Claude Rivals : 38,90 €

Paysages à travers la France, Emmanuel Lansyer : 4,00 €

Boissons froides

Un verre (33cl) d'eau de Chevreuse au sirop (dans une mignonnette de 4cl) d'Alchimiste: 3,50 €

5. Modifications du Guide des aides Chapitre 12 : Agriculture

A plusieurs reprises, le Parc a procédé à des ajustements de son guide des aides, par chapitres thématiques afin qu'il réponde au plus près à la réalité du terrain et à l'évolution des besoins. Il est aujourd'hui proposé d'étudier les modifications proposées pour le chapitre 12 « Agriculture ».

Une commission restreinte *Agriculture* s'est tenue le vendredi 16 septembre, les membres de cette commission ont travaillé sur la modification possible du plafond des aides agricoles suite à la modification de la règle des minimis dont le montant a été relevé de 7 500 € à 15 000 €.

Les modifications du Chapitre 12 du Guide des Aides sont adoptées à l'unanimité (délibération n°16B16).

6. Modifications du Guide des aides Chapitre 1 : Patrimoine

Une commission restreinte *Patrimoine* s'est tenue le 6 juillet 2016 et propose d'apporter une modification aux aides 1-3 et 1- 5 pour la restauration du patrimoine bâti remarquable.

Cette modification a pour objectif d'adapter l'aide financière du Parc en fonction des différents niveaux de qualité patrimoniale des projets de restauration. En effet, le seul taux de l'aide du Parc de 70%, actuellement en vigueur, ne permet pas de moduler notre aide. De ce fait, certains projets sont refusés alors qu'ils pourraient bénéficier d'une subvention moindre.

La commission propose donc d'appliquer trois taux d'aide différents : 30, 50 et 70 %.

Les modifications sont les suivantes :

1.3. Restauration du petit patrimoine public

Taux variable laissée à l'appréciation de la commission en fonction de la qualité du patrimoine, du coût des travaux, et de la portée des travaux : 30%, 50% ou 70%. Cette modification sera précisée dans un règlement d'attribution de la commission.

Bénéficiaire : Collectivités

Aide maximum : 75 000.00€

Conditions spécifiques : 23 000 € sur un programme général / 75 000 € sur un programme budgétaire particulier.

Cette aide concerne les lavoirs, fontaines, puits, pédiluves, petits ponts, murs en pierre de pays, portails, sculptures, cadrans solaires, calvaires, etc. Lorsque des restaurations impactent les milieux naturels, la mission environnement du Parc effectuera un diagnostic écologique.

1.5. Restauration d'éléments architecturaux d'intérêt patrimonial visibles depuis l'espace public

Taux variable laissé à l'appréciation de la commission : 30%, 50% ou 70% pour les collectivités selon la qualité du patrimoine, le coût et la portée de cette réhabilitation. Cette modification sera précisée dans un règlement d'attribution de la commission.

Le taux de 20% pour les particuliers reste inchangé

Bénéficiaire : Collectivités, Particuliers

Aide maximum : 5 000.00€

Conditions spécifiques : 23 000 € pour les collectivités / 5 000 € pour les particuliers

Ravalement lourd, c'est-à-dire avec piquetage des enduits ou isolation par l'extérieur dans le respect du patrimoine. Programme Habiter mieux : financement des travaux de restauration effectués par des particuliers éligibles aux programmes Habiter mieux ou de l'ANAH (50%, via les opérateurs).

Les modifications du Chapitre 1 du Guide des Aides sont adoptées à l'unanimité (délibération n°16B17)

7. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes (hors Agriculture)

Les membres du Bureau examinent l'ensemble des aides listées ci-dessous :

Pour la Commission restreinte « Patrimoine » qui s'est tenue le 6 juillet 2016, sous la présidence de Mme Véronique BOONE, le Bureau adopte à l'unanimité les attributions suivantes :

- Commune de **Clairefontaine-en-Yvelines, restauration et déplacement d'un portail** (Aide 1-3). Montant opération : 31 790 € HT-Taux participation PNR : 70 % -Montant aide du Parc : 22 253 €
- Commune de **Gambais, restauration du lavoir Ferme des Bois** (Aide 1-3). Montant opération : 8 853 € HT- Taux participation PNR : 70 % - Montant aide du Parc : 6 197 €
- Commune de **Mareil-le-Guyon, restauration d'une dépendance** (Aide 1-3). Montant opération : 17 177 € - Taux participation PNR : 70% - Montant aide du Parc : 12 023 €
- Commune de **Montfort l'Amaury, restauration d'un pont –promenade des Tours** (Aide 1-3). Montant opération : 34 400 € HT-Taux participation PNR : 70 % plafonné -Montant aide du Parc : 23 000 € (plafond)
- Commune de **Saint-Léger-en-Yvelines, restauration des murs du cimetière et des marches devant l'église** (Aide 1-3). Montant opération : 20 547 € HT- Taux participation PNR : 70% - Montant aide du Parc : 14 382 €

Pour la Commission restreinte « Architecture, Urbanisme, Paysage » qui s'est tenue le 8 aout 2016, sous la présidence de M. Gérard CHIVOT, le Bureau adopte à l'unanimité les attributions suivantes :

- Commune de **Dampierre-en-Yvelines, « Création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique »** (aide n° 6-3) à un taux de 60% destinée à subventionner les travaux de plantation, estimés à 2 794€ HT, ce qui représente une subvention de 1 676.40 €.

Pour la Commission restreinte « Développement économique » qui s'est tenue le 6 septembre 2016, sous la présidence de M. Georges PASSET, le Bureau adopte à l'unanimité les attributions suivantes :

▪ **Fonds aides aux entreprises**

Modernisation du restaurant « Pizza Bonnelles » à Bonnelles - M. Kacimi pour la réalisation de travaux d'aménagement et achat d'équipement : 22 654,32 € HT-Subvention accordée 15% : 3 398,15€

1 699,15 € provenant du fonds PNR p796 (Yvelines)

1 699,00 € provenant du FISAC (Sous réserve de l'accord du FISAC)

Le projet doit permettre d'améliorer l'image du restaurant, d'augmenter le nombre de places assises et de pérenniser cette offre de restauration rapide dans la commune de Bonnelles. Ce projet doit aussi permettre d'embaucher un salarié pour effectuer les livraisons.

Modernisation de l'entreprise « Guillaume Boulé Menuiserie » à la Celle-les-Bordes M. Boulé pour l'Achat de machines : scie, groupe d'aspiration et d'une presse à briquette : 60 913 € - Subvention accordée 15%: 9 136,95€ HT

4 568,48 € provenant du fonds PNR p796 (Yvelines)

4568,47 € provenant du FISAC (Sous réserve de l'accord du FISAC)

Ce projet doit permettre de poursuivre l'évolution de l'entreprise et d'améliorer les conditions de travail de ses salariés. De plus, ce projet intègre une véritable démarche environnementale car la presse à briquette permet de compresser les copeaux de bois pour les réutiliser en bois de chauffage.

Modernisation l'entreprise BdM CONCEPT – ébéniste à Auffargis - M. de Maistre pour l'Agencement des espaces de travail, achat de machines de production et d'un réseau d'aspiration : 56 460 € HT - Subvention accordée 15%: 8 469 € provenant du fonds PNR p796 (Yvelines)

Monsieur de Maistre a fait le choix d'une reconversion professionnelle, après avoir suivi une formation à l'Ecole Boulle. Après 5 ans d'activité, il a décidé de s'implanter sur le territoire du Pnr. Le projet de M. de Maistre doit permettre de consolider son activité, de diminuer les délais d'attente des commandes et de créer un emploi supplémentaire.

Création de l'entreprise « Chez TITOU » – restauration, plats à emporter réunionnais à Magny-les-Hameaux – Mme GICQUEL pour des travaux de peinture et achat d'équipement de cuisines : 37 454 € Subvention accordée 15% : 2 543.13 € provenant du fonds PNR p796 (Yvelines)

Mme Gicquel propose des produits de qualité. Elle s'inscrit déjà dans différents évènements du Pnr comme les Journées du patrimoine. Son projet a déjà reçu un accueil chaleureux des clients du marché de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Modernisation du Salon de coiffure Epitete à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse – Mme Karine RUINET pour des travaux d'électricité, achat de matériel et mobilier : 45 394,49 € - Montant de l'indemnisation Assurance : 39 530,53 € HT - Subvention accordée 15%: 5 863,94€ (plafond)

2931,97 € provenant du fonds PNR p796 (Yvelines)

2 931,97 € provenant du FISAC (Sous réserve de l'accord du FISAC)

Ces travaux de réfection font suite aux inondations du 31 mai 2016 à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Mme Ruinet a reçu un soutien important des habitants qui ont réinvesti le salon dès sa réouverture. Cependant, de nombreux travaux sont à réaliser afin de remettre en état le salon.

Le montant de la subvention est limité à 15% du montant des investissements HT et au montant de l'indemnisation de l'assurance.

Mme Giobellina souhaite s'assurer que les entreprises bénéficiaires apposent bien le logo du Parc sur leur devanture dès lors qu'elles sont aidées, ce qui lui est confirmé.

L'indemnisation des commerçants ayant été affectés par un dégât des eaux lors des inondations est également évoquée. Une aide exceptionnelle du Parc a été discutée en commission, elle ne peut cependant avoir lieu avant que les assurances n'aient procédé à l'estimation des indemnisations.

▪ **Appui au développement des Métiers d'arts**

Barnabé Richard – ébéniste à Saint-Rémy-lès-Chevreuse - (1/2)

Création, conception et réalisation de projet d'ameublement contemporain alliant bois, métal et matériaux composites (mobilier sur mesure, prototypage, pièce unique et petite série.

Demande de subvention pour la participation au **Salon International du Patrimoine culturel** qui se tiendra du 3 au 6 novembre 2016 à Paris. Frais de stand : 1 796.78 € HT - Subvention accordée : 500 € provenant du fonds PNR p 874

ARTEBOUC – Nicolas SEAILLES à Longvilliers – Sculpture en métal (1/2)

Création et éditions de figurines et sculptures en métal - étain, laiton, inox et résines

Demande de subvention pour la participation au **Salon Maison & Objets** qui se tiendra du 2 au 6 septembre 2016 à Paris. Frais de stand : 1 468.25 € HT- Subvention accordée : 500 € provenant du fonds PNR p 874

Pour la Commission restreinte « Biodiversité et Environnement » qui s'est tenue le 15 septembre 2016, sous la présidence de M. Bernard GUEGUEN, le Bureau adopte à l'unanimité les attributions suivantes :

- Commune de Saint-Lambert-des-Bois, **acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires** (aide 6-10) - Coût prévisionnel : 3 844 € HT- Participation du Parc : 2 690.80 € (70 %)
- Commune du Mesnil-Saint-Denis, **acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires** (aide 6-10) pour la Commune du Mesnil-Saint-Denis - Coût prévisionnel : 3 247.95 € HT- Participation du Parc : 2 273.60 € (70 %).

8. Questions diverses

Communes-associées, durée de validité de la Charte et loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article 48 -8°)

Intégration possible dans le futur des Communes associées au territoire classé :

Les parcs naturels régionaux sont concernés par le titre VI « Espaces naturels et protections des espèces » Chapitre 1^{er} « Institution locales en faveur de la biodiversité » de cette loi qui modifie le code de l'environnement et ses articles L 333-1 et suivants.

L'article 48-8°53 alinéa 2 stipule en particulier :

«Pour les Parcs naturels régionaux dont le classement ou le renouvellement de classement a été prononcé par décret avant la publication de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 ..., une commune ou des communes n'ayant pas approuvé la charte lors de la procédure..... peuvent être classées dans les conditions fixées par le décret prévu au VII. Ce classement est prononcé par décret pour la durée de validité du classement du Parc naturel régional restant à courir, après avis du représentant de l'Etat dans la région, sur proposition du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, après délibération de la ou des communes concernées portant approbation de la charte, notamment au regard de la qualité patrimoniale du territoire concerné, de la cohérence avec le périmètre classé et de la détermination des collectivités territoriales ... sans qu'il soit besoin de procéder ni à l'enquête

publique, ni aux consultations préalables prévues à l'occasion du classement initial et de son renouvellement ».

L'article 53§1 de la loi prévoit la prorogation du classement des Parcs de 3 ans pour les parcs naturels régionaux dont le classement ou le renouvellement de classement a été prononcé pour une durée maximale de douze ans avant la publication. La charte 2011-2023 du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, adoptée par décret 2011-1430 du 3 novembre 2011 entre dans ce cas de figure.

La prorogation se fait : « à la demande de la Région, sur proposition du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc, sans qu'il soit besoin de procéder ni à l'enquête publique, ni aux consultations préalables prévues à l'occasion du classement initial et de son renouvellement » et devra l'objet d'un décret.

Ce prolongement de la durée comme l'intégration de nouvelles communes en cours de validité de la charte sont cependant soumis à la publication du décret d'application qui devrait intervenir avant la fin de l'année 2016.

Opération 7 jours sans ma voiture

M. Poupart évoque l'opération *7 jours sans ma voiture*, très relayée sur les réseaux sociaux. Cette opération associe Transdev, le Parc, la SAVAC. Elle a un double objectif : montrer qu'il est possible de transformer ses habitudes de déplacement et repérer les freins à l'utilisation. Le bilan se fera après quelques semaines. La commission Communication espère entrainer avec elle un véritable émulation afin que Chevreuse soit bientôt connu comme le territoire où les habitants se déplacent à vélo et vélo à assistance électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.